

# DOSSIER D'INSCRIPTION EN PREMIÈRE GÉNÉRALE

## Année scolaire 2025-2026

Pour vous aider à vérifier que le dossier de votre enfant soit COMPLET, cochez les éléments de la liste ci-dessous et classez les documents dans l'ordre indiqué.

**ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ**  
**ET L'INSCRIPTION NE SERA PAS PRISE EN COMPTE**

- 1°) Le dossier d'inscription composé de :
  - La **fiche d'inscription en première**
  - La fiche de **renseignements et de coordonnées** : **SAISIE OBLIGATOIRE** d'un numéro de **téléphone portable** pour chaque responsable pour l'envoi des SMS en cas d'absence.  
**SAISIE OBLIGATOIRE** d'une **ADRESSE MAIL** pour chaque responsable pour l'envoi des informations administratives
  
- 2°) **Fiche de renseignements intendance** obligatoire pour tous les élèves  
+ 1 **RIB** au nom du responsable financier (avec NOM-Prénom de l'élève au dos)
  
- 3°) 2 photographies d'identité couleur récentes avec NOM-Prénom de l'élève au dos (dont une à coller sur la fiche intendance)
  
- 4°) **Copie des 3 bulletins de la classe de 2<sup>nde</sup> (obligatoire)**
  
- 5°) Fiche « **Droit à l'image** »
  
- 6°) **Notice explicative/Demande de bourse 2025/2026** : concerne tous les élèves boursiers et non boursiers en 2024/2025. A compléter et signer obligatoirement par le représentant légal et financier de l'élève.
  
- 7°) **Situation familiale**  
**En cas de séparation**, le responsable doit impérativement joindre au dossier d'inscription l'**extrait de l'acte de divorce** mentionnant le **parent responsable légal de l'enfant**.  
**Il est important que l'établissement soit informé de l'adresse valide du deuxième parent.**  
Le lycée doit réglementairement informer les deux parents des résultats scolaires de l'élève.
  
- 8°) **Aménagement de la scolarité (PAP, PPS, PAI)**  
Les familles des élèves concernés doivent fournir une copie du PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé), du PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) ou du PAI de leur enfant pour poursuite des aménagements. Joindre également les aménagements des épreuves obtenus pour le Brevet National des Collèges. Vous serez contactés par l'établissement dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre. Dans le cas contraire, merci de vous manifester début octobre
  
- 9°) Les chèques correspondant au paiement des cotisations facultatives :
  - a) une cotisation facultative d'un montant de 7 euros ou plus, à l'ordre de :  
**Maison des Lycéens (MDL) du lycée A. Daudet, Nîmes**  
(noter au dos du chèque le nom et le prénom de l'élève)  
*Cette cotisation volontaire permet le fonctionnement de la Maison des Lycéens en finançant de nombreuses activités*
  
  - b) une participation volontaire d'un montant de 3 euros, à l'ordre de :  
**Association sportive du lycée A. Daudet, Nîmes**  
(noter au dos du chèque le nom et le prénom de l'élève)
  
  - c) une participation volontaire à la caisse de solidarité d'un montant de 10 euros à l'ordre de :  
**Agence comptable du lycée A. Daudet, Nîmes**  
*Fonds d'aide d'urgence aux élèves et aux étudiants*

### **IMPORTANT**

***La présence d'un responsable légal est obligatoire lors de l'inscription de l'élève***